

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1088 accordant une permission de vingt et un jours à Saïd Nasser, maçon.

n° 1088

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 septembre 1947

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1947

Date du numéro
30 septembre 1947

VISAS

Le Gouverneur la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1944 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la demande en date du 20 septembre 1947 de Saïd Nasser, maçon en service aux travaux publics: Vu l'avis favorable du chef du service des travaux publics p. i..

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Une permission d'absence de vingt et un jours à solde entière, pour en jouir a Dirré-Daoua (Ethiopie), est accordée a Saïd Nasser, maçon en service aux travaux publics, pour compter du 1^{er} octobre 1947.

Art. 2

—La présente decision sera publiée et communiquée partout où besoin sera

Pour le Gouverneur en mission : L'inspecteur des affaires administratives

LIURETTE